

Bruxelles, le 10 octobre 2019
(OR. en)

12721/19

CDR 206

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de décision du Conseil portant nomination de deux membres et de trois suppléants du Comité des régions, proposés par la République de Slovénie - Adoption

1. Par lettre datée du 20 février 2019, le Secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin des mandats de M. Peter BOSSMAN et M^{me} Andreja POTOČNIK, membres du Comité des régions, et de M^{me} Mojca ČEMAS STJEPANOVIČ, M^{me} Tanja VINDIŠ FURMAN et M. Miran SENČAR, suppléants du Comité des régions.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition de leur État membre, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.

4. En application de cette disposition, le 2 octobre 2019, le gouvernement slovène a proposé de nommer¹, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2020:
- a) en tant que membres:
- M. Gregor MACEDONI, *župan Mestne občine Novo mesto*,
 - M^{me} Nuška GAJŠEK, *županja Mestne občine Ptuj*,
- et
- b) en tant que suppléants:
- M. Aleksander Saša ARESNOVIČ, *župan Mestne občine Maribor*,
 - M^{me} Breda ARNŠEK, *podžupanja Mestne občine Celje*,
 - M^{me} Vlasta KRMELJ, *županja Občine Selnica ob Dravi*.
5. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 12719/19.
6. Cette décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne, conformément à l'article 297, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE.
-

¹ 12718/19.